

Le gouvernement Michel réfute les critiques sur la dégressivité

La dégressivité accrue des allocations de chômage est-elle une bonne ou une mauvaise mesure? Un panel de seize experts universitaires a jeté, ce lundi, un pavé dans la mare en démontant la mesure du gouvernement au travers de l'expérience suédoise.

Mais le gouvernement fédéral n'entend pas se laisser faire. Tout au long de la journée, les différents partis de la majorité ont déroulé leurs arguments, brandissant eux aussi des études internationales montrant tout le bénéfice que le pays peut retirer de cette mesure.

Les exemples hongrois et danois ont été mis sur la table par la N-VA, qui a tenté de démontrer au travers d'études que la dégressivité, voire la limitation, des allocations dans le temps avait un effet incitant sur la remise au travail des chômeurs.

Au cabinet du Premier ministre

Charles Michel, on a aussi déployé l'argumentaire afin de contrer les attaques venues des experts et des syndicats.

Le cabinet Michel reprend notamment les arguments de la Commission européenne qui, en 2016, expliquait que les chômeurs de longue durée avaient deux fois moins de chance de retrouver un emploi que les autres. *«Un cinquième abandonne même toute recherche d'emploi et tombe dans la catégorie des inactifs.»*

Le cabinet de Charles Michel admet, comme le dit le panel des universitaires, que *«la dégressivité ne créera pas d'emplois en soi. Mais elle permettra de combler plus facilement les emplois vacants, insiste-t-on. Car il y a des emplois disponibles. Et la moitié des fonctions critiques vacantes n'exigent ni expérience ni diplôme.»*

Le gouvernement Michel démonte les arguments négatifs sur la dégressivité

LE RÉSUMÉ

Un collectif de seize experts universitaires **démontre la politique du gouvernement en matière de dégressivité des allocations de chômage.**

L'équipe de Charles Michel ne se laisse pas faire. Et **réaffirme le bien-fondé de la réforme** en brandissant ses propres études.

NATHALIE BAMPIS

«**L**a réforme de la dégressivité des allocations de chômage fait partie du jobs deal. On ne change pas tout le système, la dégressivité existe déjà. On va travailler de concert avec l'Onem, le SPF Économie et les experts universitaires, on verra quels sont les pour et les contre.» La carte blanche publiée dans «Le Soir» de lundi, dans laquelle seize experts universitaires mettent en cause la réforme de la dégressivité n'a pas ému plus que cela l'équipe Michel, à commencer par le cabinet du ministre de l'Emploi Kris Peeters. On ne changera pas de cap. Même si respecter le calendrier et mettre la réforme sur orbite d'ici la fin 2018 ne sera pas chose simple, tant l'opposition à cette mesure est dure...

Que disent les universitaires? Selon eux, *«il n'est pas acquis scientifiquement que la réduction progressive des allocations de chômage favorise la démarche de recherche d'emploi»*. Dans leur carte blanche, ils admettent que des études démontrent qu'une baisse des allocations plus forte est un incitant à chercher plus rapidement et intensément du travail, comparé à une situation où l'allocation est constante.

C'est d'ailleurs la thèse adoptée par le gouvernement fédéral, qui s'appuie notamment sur les comparaisons internationales. *«On a le système de chômage le moins activa-*

teur, c'est un fait, nous dit-on au cabinet du Premier ministre Charles Michel. Nous ne disons pas que les chômeurs sont dans une situation confortable, mais c'est en Belgique que les allocations de chômage sont les plus élevées. Et c'est en Belgique que la remise à l'emploi des chômeurs de longue durée est la plus faible.»

Pas une opportunité pour tous

Là où les seize universitaires mettent un bémol, c'est sur les chances de retrouver un emploi. *«Le rôle incitatif est plus ou moins marqué selon les circonstances, le degré de formation, la situation familiale...»*, disent les chercheurs, qui estiment que les incitants financiers ont moins d'impact sur les chômeurs de longue durée que sur les autres. En accentuant la dégressivité, mais en augmentant les allocations en début de période, on se tromperait donc.

Ce que, précise la carte blanche, confirme aussi une étude publiée dans l'*«American Economic Review»* et signée entre autres par l'économiste de la KU Leuven Johannes Spinnewijn. Cette étude basée sur la réforme du chômage en Suède (dégressivité des allocations), montre qu'il existe un incitant à retrouver un emploi, mais que l'incitant est

plus efficace pour les chômeurs de courte durée. *«C'est le contraire de ce que le gouvernement a l'intention de faire, regrettent les experts qui estiment que si l'on veut préserver le caractère assurantiel du chômage, il vaudrait mieux que les prestations sociales augmentent avec la durée de chômage plutôt que le contraire. Les chômeurs de longue durée ont moins d'économie, chaque euro en plus vaut donc pour eux davantage.»*

La hausse des allocations en 1^{ère} période est pourtant l'un des gros arguments brandis par le gouvernement pour faire taire les critiques. Un argument qui lui permet de dire que la réforme qui va se mettre en place n'est pas antisociale (on augmente les allocations) et ne se fait pas dans un but d'économie budgétaire (on reste dans l'enveloppe globale).

La N-VA rappelle aussi que la réforme entraîne le fait que le chômeur arrivera plus rapidement au seuil minimum d'allocation, mais elle ne coupe pas les vivres pour autant. Les partis de la majorité n'ont de cesse de le marteler: la dégressivité accrue ne pousse pas les gens dans la pauvreté, contrairement à ce que prétendent les syndicats, d'autant qu'elle mène à l'emploi.

La N-VA sort ses arguments, études à l'appui. Elle prend d'abord l'exemple hongrois. En 2005, le gouvernement y a réformé les allocations de chômage en augmentant les allocations en début de période, et les diminuant ensuite, ce qui a permis d'accroître la recherche d'emploi (la durée de chômage se serait réduite de 14 jours en moyenne et le taux de réemploi a augmenté de 1,4%). Cela a aussi amélioré la correspondance entre l'offre et la demande d'emploi, ce que recherche la Belgique.

Autre exemple sorti par la N-VA: le Danemark. Le chômeur y perçoit des allocations représentant 90% de son salaire pendant deux ans maximum, et plafonnées à 2.400 euros par mois. «Une étude du centre national danois de recherche sociale montre que, dans les derniers mois avant la fin de la période de chômage, le nombre de chômeurs se rendant au travail augmente fortement. Et le flux vers les autres systèmes sociaux est très limité», dit la N-VA.

Elle rebondit alors sur ce dernier constat

avec son dernier argument: l'exemple des allocations d'insertion des jeunes. «Seuls 1/3 des jeunes perdant leurs allocations d'insertion se tournent vers le CPAS.» Un tiers trouvent un emploi, un tiers ne bénéficient plus d'aucune prestation. «Ce qui est bien la preuve que s'ils ne réclament pas d'autres avantages, c'est qu'il y a eu une utilisation abusive des allocations de chômage. Tant que le système le permet, les gens l'utilisent, même si les autres revenus de la famille sont suffisants.»

Pour la majorité donc, il n'y a pas de rai-

son de revenir en arrière sur la réforme de la dégressivité, vu les exemples positifs qu'elle a pu donner à l'étranger. «On constate de toute façon que le système actuel ne fonctionne pas, conclut-on au cabinet du Premier ministre. Sans la dégressivité, trouvait-on du travail plus vite, y avait-il moins de chômage? Non. Alors, tentons un nouveau système. Avec la dynamique de l'emploi actuelle, le momentum est le bon», conclut le cabinet de Charles Michel.

«C'est en Belgique que la remise à l'emploi des chômeurs de longue durée est la plus faible.»

LE CABINET DE
CHARLES MICHEL